

Rédigé par : Gilles LARGERON
Le 23 septembre 2021

Liste des participants et diffusion du document

Nom Prénom	Affectation	Présence
GOUGEON Paulette	Conseillère départementale – Canton de Lunel	x
BOISSON Jérôme	Conseiller départemental - Canton de Lunel	x
ANDRIEU Valérie	PRM / DTHGC / Directrice territoriale	x
BOSSE Sébastien	PRM / DTHGC / AD Petite Camargue / Directeur d'agence	x
LARGERON Gilles	PRM / DTHGC / AD Petite Camargue / Chargé d'opérations	x
RAMOS Emmanuel	SERVICAD / Responsable d'agence	x
DETRAZ Benoît	SERVICAD / Chargé d'affaires	x

Diffusion : Participants ci-dessus.

Public présent : 40 personnes.

Ordre du jour

Présentation de l'opération d'aménagement de la traverse de Galargues au public

Relevé de décisions

A la suite de cette réunion, le maître d'œuvre prendra en compte les différentes réponses faites aux questions du public concernant l'aménagement.
Ces remarques seront intégrées en phase PRO de l'opération d'aménagement.

Déroulement de la réunion

Après une présentation du projet dans son ensemble le public est invité à poser des questions sur l'opération d'aménagement.

Questions posées :

1 – Arrêts bus sur la commune, qu'en est-il ?

Il y a 2 arrêts bus sur la commune actuellement :

- Cave coopérative
- Poste

L'arrêt bus se trouvant au niveau de la poste sera déplacé au niveau du carrefour entre la RD 1 et la route de Campagne (RD 120). Il n'est pas prévu d'autre arrêt sur la commune. (Commune)

L'arrêt bus créé répondra aux normes PMR. (CD34)

2 – Chemin des Clapasses – Pas de trottoir prévu en continuité de l'aménagement ?

L'emprise disponible ne permet pas l'implantation de trottoir, par contre il peut être envisagé la **mise en place d'une voie partagée (commune)**.

3 – RD 120 – Route de St Hilaire – Pas de trottoir prévu en continuité de l'aménagement ?

L'emprise disponible ne permet pas l'implantation de trottoir ainsi que la présence de nombreux seuils. (CD34)

Pour pallier à ce problème, **il y aura une différenciation faite au niveau des revêtements entre partie circulée et piétonne, et également la mise en place de mobilier urbain.**

Il est prévu un changement de profil avec un profil en V au lieu d'un profil en toit.

4 – Position des feux route de St Hilaire (RD 120) vis-à-vis du rond-point : Quid du stockage des véhicules en attente ?

Cela est pris en compte, le rond-point va disparaître dans le cadre de l'aménagement pour être remplacé par un carrefour en T. (CD34)

De même, la **gestion des feux** peut être très fine et poussée au niveau des cycles pour éviter ce genre de problème.

5 – Carrefour à feux = Bazar comme vu lors des travaux réalisés récemment et la mise en place de feux de chantier ?

La gestion des feux de travaux est très différente de la gestion de feux pérenne. (CD34)

Une étude de circulation est en cours.

Il peut être mis en place des **boucles de détection** avec une régulation possible pour éviter les remontées de file.

6 – Ecoulement des eaux pluviales : comment cela fonctionne ? – Le riverain a été inondé lors des dernières intempéries

Il existe une traversée pluviale qui passe dans des propriétés privées. Ce fonctionnement est conservé. (CD34)

Une inspection vidéo a été faite à ce niveau, le riverain est inondé car la canalisation est bouchée par des graviers. (Commune)

Un rendez-vous avec les riverains est prévu pour permettre le débouchage de ces tuyaux (Commune).

Au niveau du carrefour RD1 / RD 120 les caniveaux disparaissent et il y a ensuite une inversion des pentes au niveau du profil de la RD 120, passant d'une chaussée en toit à une chaussée en V. (SERVICAD)

7 – Rattrapage des seuils sur la RD 1 – Qu'en est-il ?

Une présentation des coupes est faite pour montrer le principe d'inversion des pentes, **tous les seuils sont pris en compte.** (SERVICAD)

Le fait d'inverser les pentes va faire descendre la chaussée et règle le problème d'écoulement pluvial par rapport au fonctionnement actuel ou l'écoulement se fait dans les caniveaux. (SERVICAD)

Il en sera de même pour la RD 120. (Question posée à ce sujet également)

8 – Fonctionnement des feux – Problème pour sortir des garages situés à proximité vis-à-vis du stockage des véhicules, cela est compliqué comme vu en phase chantier (mise en place de feux chantier)

Les entrées et sorties des véhicules ont été repérées (SERVICAD)

Cela peut être réglé vis-à-vis des cycles de feux (réglage indiqué précédemment – Question #4)

9 – Les manœuvres pour entrer dans les garages sont-elles prises en compte ?

Les girations ont été prises en compte à ce niveau. (CD34)

10 – Feux = Nuisances sonores, olfactives (fenêtres situées à proximité de la route et des véhicules en attente – Odeurs échappement) et visuelles (ex : feu qui clignote la nuit vis-à-vis des fenêtres situées à proximité) - Est-il possible d'éteindre les feux la nuit ?

Le feu sera régulé pour éviter l'engorgement et diminuer les nuisances. (CD34)

L'objectif de mise en place de ces feux est une question de sécurité et également de fluidification du trafic.

Actuellement, le fonctionnement de la circulation génère autant de nuisances vis-à-vis du stationnement des véhicules et des manœuvres engendrées pour éviter ceux-ci.

Il est compliqué d'éteindre les feux en période nocturne.

11 – Problème vis-à-vis des poubelles et de l'aménagement proposé – Où met-on les poubelles que l'on doit sortir ? Qu'en est-il ?

En effet, il faut prévoir un emplacement pour ces poubelles. (CD34)

Nous allons nous rapprocher de la communauté de communes pour gérer ce problème.

12 – Pendant les travaux, où va ton se garer ?

Actuellement nous sommes en attente de la définition du projet (CD34)

Un DESC sera établi au moment des travaux avec l'entreprise retenue. Des zones de stockage des véhicules (stationnement) seront indiquées.

Un phasage des travaux sera réalisé avec une fermeture de la RD 120 pendant les travaux et la période estivale pour impacter au moins les différentes circulations. Un alternat de circulation sera mis en place sur la RD 1.

Un itinéraire de déviation sera proposé et mis en place pour les PL.

Une communication sera mise en place avec la commune à ce sujet.

13 – Le carrefour RD1 / RD 120 sera-t-il surélevé ?

Non, cela ne le nécessite pas. Le carrefour sera géré par les feux. (CD34)

De même la création d'un plateau surélevé est compliquée vis-à-vis du pluvial inexistant et des écoulements.

14 – Comment seront traitées les descentes d'eaux pluviales ? (gouttières)

Les descentes d'eaux pluviales seront conservées, leur fonctionnement restera identique. (SERVICAD)

15 – Comment fonctionnera mon entreprise et l'accueil du public en phase travaux sous route barrée ? (RD 120)

Un rendez-vous sera organisé entre le CD34 et la personne demandeuse dont les coordonnées ont été prises par l'agence Petite Camargue à la fin de la réunion afin de gérer la situation en phase travaux.

16 – Chemin du Moulin à vent – Problème de visibilité en sortie

Le débouché de cette voie sera protégé par les chicanes et le chasse roue. (CD34)

Réponse apportée et étayée au point # 24.

17 – Fin du projet côté Campagne – Pourquoi le trottoir n'est pas prolongé ?

L'opération d'aménagement de la traverse représente un certain coût et la sécurisation se fera par étapes.

Cette prolongation fera l'objet d'une étude ultérieure. (CD34 – Commune)

18 – Fibre optique – Le réseau est-il prévu ?

Le tirage des câbles est prévu avec une **mise en service pour fin 2022.** (CD34)

Le génie civil est déjà réalisé (réseau enterré)

Le passage se fera en aérien par endroits avec le remplacement des fils cuivre. (Commune)

19 – Pourquoi n'y a-t-il pas de STOP pour les usagers venant de Sommières sur la RD 1 pour protéger les usagers venant de Campagne ?

Parce que la RD 1 représente le plus gros du trafic (transit) vis-à-vis de la RD 120 – Hiérarchisation du réseau. (CD34)

La signalisation en traverse d'agglomération doit être uniforme pour être compréhensible par l'utilisateur et ne pas surprendre celui-ci.

La mise en priorité à droite dans l'ensemble de la traversée doit être réalisée et fonctionne plutôt bien dans l'ensemble (exemples d'autres communes ayant mis en place ce dispositif).

20 – Chemin du Moulin bas – Problème de visibilité réciproque

Actuellement il existe un régime de priorité à droite. (CD34)

Ce point-là sera vérifié et traité en phase projet.

21 – Comment les enfants vont-ils monter dans le bus pour aller vers Sommières ?

Il est prévu deux arrêts (montée et descente) situés face à face au niveau du carrefour avec la route de Campagne. (CD34)

22 – N’y a t-il pas un problème de visibilité du bus à l’arrêt lorsque les voitures vont arriver de Sommières ? (Sécurité des enfants)

La visibilité est correcte. (CD34)

On ne peut pas gérer tous les comportements de tous les usagers.

Ceux-ci sont déjà contraints par la chicane réalisée en amont par la commune, leur vitesse est très ralentie depuis la création de ces aménagements en venant de Sommières. (Commune)

23 – Est-il prévu un abri bus sur l’arrêt situé côté Buzignargues ?

Cet arrêt ne fait pas partie du projet. (CD34)

Par contre il est prévu l’implantation d’un abri bus côté Nord sur les 2 arrêts aménagés côté Campagne. L’emprise disponible sur le trottoir ne permettant pas la mise en place d’un abri côté Sud. (SERVICAD)

24 – Chemin du Moulin à vent – Aucune visibilité à gauche lorsqu’on veut sortir ?

Il y aura côté Nord un chasse roue et du stationnement. (SERVICAD)

Cela va décaler les voitures qui passent actuellement au ras des façades. (Commune)

Nous ne sommes pas sur un projet neuf, mais sur de la requalification, on essaye de faire au mieux en fonction de l’emprise disponible. (CD34)

La mise en place d’une priorité à droite règle le problème.

Nous sommes au niveau d’étude avant-projet, **ce point-là sera traité en phase projet, il faudra jouer sur l’emplacement des stationnements.** (SERVICAD)

25 – Est-il prévu des panneaux signalant la présence d’enfants ?

Oui, ceux-ci seront ajoutés en phase projet. (CD34)

26 – RD1 E10 - Chemin de la Pêne – Aucune visibilité lorsqu’on veut sortir ?

Réponse identique au point #24.

Ce point-là sera traité en phase projet.

27 – Est-il possible d’avoir un seuil à 0 en remplacement d’un seuil avec vue + grille ? (Pour garage moto)

Oui cela est possible. (SERVICAD)

L’emplacement de ce seuil a été repéré par et sera traité en phase projet.

28 – Conclusion de Monsieur le Maire

Précisions apportées sur les passages bateau qui seront tous conservés et prévus devant chaque entrée.

Le choix a été fait de faire les travaux en globalité dans la traverse pour réduire l’impact des travaux et concentrer ceux-ci sur une période donnée.